



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.2, 3.10, 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2013-4769
Demande : Modifications de l'étiquette du produit; nouvelles cultures hôtes, nouveaux organismes nuisibles, nouveaux mélanges en cuve, modifications de la dose d'application et du délai d'application.
Produit : Herbicide Mesotrione 50 WG
Numéro d'homologation : 29655
Matière active (m. a.) : Mésotrione
Numéro de document de l'ARLA : 2469449

Objet de la demande

L'herbicide Mesotrione 50 WG se présente sous forme de granulés mouillables contenant 50 % de mésotrione. Avant cette demande, le produit était homologué pour une utilisation en postlevée sur le maïs Optimum GAT afin de supprimer les latifoliées annuelles à une dose de 200 g/ha (100 g m.a./ha). La présente demande vise à modifier l'étiquette du produit afin d'y ajouter de nouvelles cultures (maïs de grandes cultures, maïs à semence et maïs sucré), à modifier le délai d'application afin d'inclure la prélevée, à augmenter la dose d'application, à ajouter des produits d'association et à ajouter plusieurs nouvelles mauvaises herbes.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'exposition professionnelle et les risques provenant des nouvelles utilisations proposées de l'herbicide Mesotrione 50 WG ont été évalués. Pour le scénario d'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, une nouvelle évaluation quantitative des risques a été effectuée concernant la formulation de granulés mouillables à la dose d'application plus élevée et aucun risque préoccupant n'a été déterminé. Pour les travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application, leur exposition ne devrait pas dépasser celle du profil d'emploi homologué concernant le mésotrione. Les modifications apportées aux produits d'association ne devraient pas augmenter l'exposition des travailleurs par rapport au profil d'emploi homologué et l'exposition occasionnelle devrait être négligeable comparativement à l'exposition professionnelle. Les nouvelles utilisations de l'herbicide Mesotrione 50 WG ne devraient pas présenter de préoccupation pour la santé lorsque les directives de l'étiquette sont suivies.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise avec la présente demande et les données consignées ont servi à appuyer l'utilisation de l'herbicide Mesotrione 50 WG. La nouvelle utilisation de l'herbicide Mesotrione 50 WG ne devrait pas accroître la quantité de résidus de mésotrione dans et sur le maïs (de grandes cultures, sucré et à semence). Par conséquent, l'exposition alimentaire au mésotrione ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune préoccupation d'ordre environnemental n'a été déterminée, étant donné que l'utilisation de l'herbicide Mesotrione 50 WG sur le maïs est identique à celle indiquée sur l'étiquette de l'herbicide Callisto 480 SC (numéro d'homologation 27833).

Évaluation de la valeur

Les modifications demandées à apporter à l'herbicide Mesotrione 50 WG étaient acceptables du point de vue de la valeur pour les raisons suivantes :

- On a déjà établi l'équivalence agronomique entre l'herbicide Mesotrione 50 WG et l'herbicide Callisto 480 SC en se fondant sur les données provenant d'essais en champ.
- Les modifications à apporter sur l'herbicide Mesotrione 50 WG apparaissent toutes sur l'étiquette de l'herbicide Callisto 480 SC.
- L'herbicide Mesotrione 50 WG est homologué depuis 2010 aux États-Unis (numéro d'homologation 100-1349) pour la suppression en prélevée et postlevée des mauvaises herbes dans le maïs de grandes cultures, la production de semences de maïs de grandes cultures, le maïs de grandes cultures cultivé pour l'ensilage, le maïs à éclater jaune et le maïs sucré.

Conclusion

Après l'examen de la demande, les modifications à apporter sur l'étiquette ont été approuvées afin d'y ajouter de nouvelles cultures (maïs de grandes cultures, maïs à semence et maïs sucré), de modifier le délai d'application pour inclure la prélevée, d'augmenter la dose d'application, d'ajouter des produits d'association et d'ajouter plusieurs nouvelles mauvaises herbes.

Références

PMRA

Document Number

Référence

1811732	2009, Mesotrione 50WG- Trial Summary Reports, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2.
---------	--

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.